

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 20 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant la liste des pièces prévues au III de l'article R. 314-88 du code de l'action sociale et des familles relative à la demande d'autorisation et de renouvellement d'autorisation de frais de siège social

NOR : M TSA0800019A

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité et la ministre du logement et de la ville,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment le VI de l'article L. 314-7 et les articles R. 314-87 à R. 314-94 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant la liste des pièces prévues au III de l'article R. 314-88 du code de l'action sociale et des familles relative à la demande d'autorisation et de renouvellement d'autorisation de frais de siège social ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2003 fixant la liste des pièces prévues au III de l'article R. 314-91 du code de l'action sociale et des familles relative à la demande annuelle de prise en charge de quotes-parts de frais de siège social ;

Vu l'avis du Conseil national de la comptabilité n° 2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R. 314-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M 22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n° 99-01 et n° 99-03 du CRC,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'annexe 3 de l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé fixant, en application du 12° de l'article 1^{er} dudit arrêté, le modèle de bilan financier de l'organisme gestionnaire, est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2. – Le 2° de l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 novembre 2003 est ainsi rédigé : « 2° les statuts de l'organisme gestionnaire ».

Art. 3. – Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007.

*Le ministre du travail, des relations sociales
et de la solidarité,*

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'action sociale,
J.-J. TRÉGOAT

La ministre du logement et de la ville,

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'action sociale,
J.-J. TRÉGOAT

A N N E X E

BILAN FINANCIER DE L'ORGANISME AYANT UNE AUTORISATION DE SIÈGE SOCIAL

BIENS	N - 3	N - 2	N - 1	FINANCEMENTS	N - 3	N - 2	N - 1
Biens stables				Financements stables			
Immobilisations incorporelles nettes				Apports ou fonds associatifs			
Terrains				Excédents affectés à l'investissement			
Immobilisations corporelles brutes				Subventions d'investissements			
- Terrains				Amortissements			
- Constructions				- Constructions			
- Installations, matériels et outillages				- Installations, matériels et outillages			
- Autres immobilisations corporelles				- Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours				Résultats gestions hors L.312-1 du CASF			
Immobilisations financières				Reports à nouveaux hors L.312-1 du CASF			
Immobilisations en crédit-bail				Provisions (sur réalisations d'immob ^o)			
Charges à répartir				Dettes financières			
Amortissements comptables excédentaires différés (1)				Crédit bail			
Autres				Dépenses refusées par les autorités de tarification (2)			
Autres				Autres			
TOTAL II				TOTAL I			
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)				FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)			
Actifs stables d'exploitation				Financements stables d'exploitation			
Reports à nouveau déficitaires sous contrôle tiers financeurs				Provisions et réserves affectées à la couverture du BFR			
Résultats déficitaires sous contrôle tiers financeurs				Réserve de compensation			
				Reports à nouveau excédentaires sous contrôle tiers financeurs			
Droits acquis par les salariés non provisionnés (3)				Résultats excédentaires sous contrôle tiers financeurs			
				Provisions / risques et charges			
Autres				Fonds dédiés (compte 19)			
Autres				Autres			
TOTAL IV				TOTAL III			
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)				FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)			
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF				FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF			
Valeurs d'exploitation				Dettes d'exploitation			
Stocks				Avances reçues			
Avances et acomptes versés				Fournisseurs d'exploitation			
Organismes payeurs, usagers				Dettes sociales			
				Dettes fiscales			
Créances diverses d'exploitation				Dettes diverses d'exploitation			
Créances irrécouvrables admises en NV				Provisions pour dépréciation			
Charges constatées d'avance				Produits constatés d'avance			
Dépenses pour congés payés (4)				Fonds déposés /ressources à reverser			
Autres				Autres			
TOTAL VI				TOTAL V			
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)				EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)			
Liquidités				Financements à court terme			
Valeurs mobilières de placement				Fournisseurs d'immobilisations			
Disponibilités				Concours bancaires courants			
				Fonds des majeurs protégés			
Autres				I.C.N.E.			
Autres				Autres			
TOTAL VIII				TOTAL VII			
TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)				TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)			
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)				TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)			

(1) compte 1161

(2) compte 114

(3) compte 1163: compte épargne temps (CET), provisions pour départ à la retraite non provisionnés en application du 3° de l'article R314-45 du CASF

(4) compte 1162